NOTE EN REPONSE AUX QUESTIONS POSEES LE 26 AOUT 2026 PAR SEBASTIEN BRESSON A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL

Disposez-vous désormais de résultats d'études complémentaires vous permettant de répondre plus précisément aux questions qui vous ont été posées à l'époque et auxquelles vous n'étiez alors pas en mesure de répondre ?

Les études du projet Ep'HyNE ont été temporairement suspendues pour pouvoir bénéficier d'un retour d'expérience sur les études de Front End Engineering Design (FEED) du projet DEZiR, le projet Ep'HyNE étant en effet un réplica de ce projet (en taille et en technologies). Ces études seront finalisées d'ici fin 2026, permettant ainsi la reprise et la finalisation des études du projet Ep'HyNE début 2027 pour alimenter la constitution des dossiers d'autorisations.

Dans l'intervalle, nous pouvons vous apporter des éléments de méthode et, à titre indicatif, des ordres de grandeur issus d'un projet comparable développé par VERSO ENERGY : le projet DéZiR (Petit-Couronne, Seine-Maritime), dont l'étude d'impact sera prochainement consultable publiquement. Les deux projets reposent sur la même chaîne de procédés et une capacité de production similaire, mais leur contexte d'implantation (fournisseur de CO2, ressource en eau, logistique, raccordement électrique) diffère. Ces éléments ne préjugent donc pas des résultats propres à Ep'HyNE.

1. Disposez-vous d'un bilan carbone en bonne et due forme ?

Disposez-vous d'études, indépendantes, neutres, complètes, justes et fiables, capables de corroborer vos estimations, vos prévisions en matière d'impact carbone global ?

Les données du bilan carbone du projet Ep'HyNE seront directement issues de l'actualisation des études prévues début 2027. Un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sera réalisé dans le cadre du DDAE du projet Ep'HyNE. Ce bilan des émissions de gaz à effet de serre sera réalisé par un organisme tiers, selon une méthodologie publique. Il sera intégré à l'étude d'impact. Par ailleurs, en phase d'exploitation, le carburant produit ne pourra être reconnu comme durable qu'après certification par un organisme indépendant, au regard du seuil réglementaire européen de réduction des émissions par rapport au carburant fossile de référence.

Disposez-vous de documents, susceptibles de justifier, de prouver les chiffres que vous annoncez au sujet du potentiel de décarbonation du projet ?

Un BEGES sera réalisé pour alimenter l'étude d'impact du projet et partagée au grand public durant l'enquête publique.

Et seriez-vous disposé à les partager afin qu'ils puissent être consultés par tout un chacun ?

Oui, le BEGES relatif au projet Ep'HyNE sera rendu public dans le cadre de l'enquête publique.

Seriez-vous, en particulier, en mesure de fournir davantage d'éléments de réponse concernant : (Questions 36 et 47)

- la méthode de calcul, le détail du calcul de l'impact carbone/du potentiel de décarbonation du projet Ep'Hyne,

L'impact carbone et le potentiel de décarbonation du projet est évalué par un bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES).

La méthode compare deux scénarios sur toute la durée de vie du projet : un scénario de référence « sans projet » (production et combustion d'un volume équivalent de carburants fossiles : kérosène, diesel, naphta) et un scénario « avec projet » (construction, exploitation, démantèlement et utilisation des carburants produits). Elle s'appuie sur le guide méthodologique du Ministère de la Transition écologique de février 2022 relatif à la prise en compte des émissions de GES dans les études d'impact. L'étude est réalisée sur la base de données existantes, issues de référentiels publics ou normalisés, ou bien dans le cas d'absence de données, d'estimations encadrées méthodologiquement et associées à un niveau de précision.

- la valeur et le détail du calcul de l'empreinte carbone (GES/ACV) relative à l'utilisation (à la production et à la consommation) d'e-SAF Ep'HyNe,

Ces données ne sont pas encore consolidées pour Ep'HyNE. À titre indicatif, pour le projet DéZiR, le scénario avec projet représente environ des émissions divisées par environ 2,3 et environ 200 000 tCO2e évitées chaque année, soit 6 MtCO2e évitées sur la durée de vie du projet. Le premier poste du scénario avec projet est l'électricité consommée, suivi du gaz et du fioul nécessaires à la sécurité et au fonctionnement du procédé, des intrants et de la fabrication des équipements.

- la valeur et le détail du calcul de l'empreinte carbone de la construction, de la maintenance et de la déconstruction du site industriel et du réseau électrique.

Ces données ne sont pour le moment pas disponibles sur le projet Ep'HyNE.

A titre de référence seulement, sur le projet DéZiR :

- Les émissions associées à la part travaux représentent 3% des émissions GES du scénario avec projet annualisé sur la durée de vie du projet. Les composantes des émissions liées à la phase travaux sont notamment liées au changement d'utilisation des terres, les émissions provenant de la combustion de sources fixes, l'achat de produits ou

services, la construction des bâtiments et unités industrielles et toute infrastructure permettant la construction. Les émissions de ces composantes sont évaluées selon l'impact carbone de leur cycle de vie de fabrication. Pour le raccordement électrique, les émissions associées seront précisées par RTE, maître d'ouvrage de ces ouvrages, dans sa contribution à l'étude d'impact.

- Le reste des émissions GES sur la durée de vie du projet comprennent l'exploitation et le démantèlement annualisé. Les principaux postes associés à ces émissions sont :

- Les émissions indirectes générées par la production d'électricité consommée par le projet

- Les émissions directes provenant de la combustion de sources fixes

- Les émissions directes fugitives

- Les émissions provenant des intrants (achat de produits ou services ainsi que leur transport)

- Les émissions liées à l'immobilisation de biens, comprenant la fabrication et installation des équipements et infrastructures utilisées

-Les émissions provenant des déchets générés par les activités du projet

- Les émissions liées aux déplacements de personnes

- Les émissions directes provenant du transport de marchandises et distribution en aval vers les utilisateurs finaux

- Les émissions directes provenant de l'utilisation des produits, en l'occurrence nulles grâce au caractère biogénique du CO2 utilisé en intrant de fabrication du produit fini et réémis en combustion lors de l'utilisation du produit fini

- Les émissions directes et indirectes provenant du démantèlement du projet

2. Disposez-vous de davantage d'éléments de réponse concernant : (Question 48)

- La nature de l'électricité consommée par l'activité Ep'HyNe, la part d'électricité photovoltaïque, la part d'électricité éolienne, la part d'électricité nucléaire, etc., et les variations éventuelles, dans le temps, de la répartition de ces différentes sources d'approvisionnement en électricité,

En termes de proportion, pour ce type de projet :

- 60 à 70% de son approvisionnement électrique est renouvelable, sécurisé par le biais de contrats long terme d'achat d'électricité signés auprès de producteurs renouvelables (y compris lui-même)

- le reste provient du marché français de l'énergie. Le mix énergétique français étant à >28% d'origine renouvelable et >64% nucléaire, VERSO ENERGY estime que 70 à 78% de l'électricité consommée pour le projet sera renouvelable et que le reste sera bas-carbone.

La répartition exacte entre photovoltaïque et éolien dépend des contrats d'approvisionnement qui seront signés et n'est pas arrêtée à ce stade. Elle a vocation à évoluer dans le temps, avec le développement des actifs renouvelables contractualisés et l'évolution du mix électrique national.

- L'empreinte carbone liée à la production d'électricité, et son éventuelle évolution au fil du temps,

L'électricité est le premier poste d'émissions de ce type de projet. Son empreinte dépend de la part de chaque source et de son facteur d'émission sur cycle de vie (fabrication et construction des moyens de production compris), facteurs qui restent faibles en France pour le nucléaire, le solaire et l'éolien. Elle a vocation à diminuer avec la décarbonation progressive du mix et l'augmentation de la part renouvelable contractualisée.

- l'empreinte foncière totale du projet Ep'HyNe (empreinte foncière in situ (site industriel + réseau électrique RTE) + empreinte foncière ex situ liée à la production d'électricité).

Les grandes lignes de l'emprise in situ sont connues : environ 25 ha pour le site industriel, sur la zone d'activité de l'Écoparc aménagée à cet effet par la Communauté d'Agglomération d'Épinal ; une plateforme d'environ 5 ha pour le futur poste RTE 400 000 volts ; une ligne aérienne d'environ 9 km dont l'emprise au sol se limite aux pylônes (de l'ordre de 100 m² par pylône, espacés de 300 à 500 m), le tracé étant défini dans le cadre de la concertation Fontaine. L'emprise ex situ liée à la production d'électricité dépend du portefeuille de contrats d'approvisionnement, non arrêté à ce jour ; les parcs renouvelables concernés sont des projets distincts, existants ou à venir, qui font chacun l'objet de leur propre évaluation environnementale.

Dans le cadre de la définition de l'implantation de ses infrastructures, VERSO ENERGY suivra les principes de la démarche ERC pour minimiser l'impact environnemental global du projet.

La démarche « ERC », pour « Éviter-Réduire-Compenser », consiste à identifier les impacts dans un premier temps afin de :

- *Éviter ces impacts par la mise en place d'autres solutions ;*
- *Réduire ces impacts au maximum, uniquement s'ils sont inévitables, en prenant des mesures adaptées ;*
- *Compenser ces impacts, uniquement s'il est impossible de plus les réduire ou les éviter, en engendrant des gains au moins égaux aux pertes pour l'environnement ;*

3. Disposez-vous de davantage d'éléments de réponse concernant : (Question 44)

- la composition et le traitement des effluents industriels liquides générés par l'activité Ep'HyNe,

- les caractéristiques physiques et chimiques, la composition exacte des "eaux épurées", lors de leur rejet dans le milieu naturel, après traitement,

- la composition et la destination finale des boues d'épuration et d'éventuels déchets ultimes d'épuration.

Les effluents industriels du site proviendront principalement de trois sources : l'unité de déminéralisation de l'eau, l'eau coproduite par la synthèse du méthanol, et les eaux de procédé de l'unité methanol-to-jet, auxquelles s'ajoutent les purges des utilités. Ils seront collectés et traités dans une station de traitement.

La composition détaillée des rejets et les valeurs limites associées seront définies dans l'étude d'impact, sur la base d'une étude d'acceptabilité du milieu récepteur, puis fixées par arrêté préfectoral avec un programme de surveillance réglementaire.

Les boues issues du traitement seront caractérisées puis évacuées par une société spécialisée vers des filières agréées.

4. Avez-vous précisé votre stratégie quant à la gestion de votre consommation d'eau durant la période estivale et lors des épisodes caniculaires qui devraient se multiplier dans l'avenir et bouleverser, sans cesse, vos prévisions en matière de disponibilité de la ressource en eau ?

Durant les périodes de sécheresse, la préfecture prendra des mesures pour économiser l'eau (arrêtés sécheresse). Les unités comme celles du projet Ep'HyNE suivront des restrictions sur les consommations d'eau, allant jusqu'à l'arrêt si nécessaire afin de ne pas concurrencer les besoins essentiels. L'utilisation de l'eau devra être justifiée et en adéquation avec la consommation locale et le milieu naturel.

L'étude d'impact évaluera les prélèvements en période d'étiage en intégrant les projections climatiques sur les débits de la Moselle.